



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **26 JUN 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0226**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux actions culturelles

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 1

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 JUIL. 2023

et publié le

04 JUIL. 2023

Secrétaire de séance :
Coralie BOURDELAIN

Le lundi 26 juin 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 20 juin 2023.

Présents : Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Roger GIRAUD, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Robert MONNET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Damien VYNCK-

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, François BERNIGAUD à Coralie BOURDELAIN, Christophe ENGRAND à Françoise MIDALI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LORIMIER à Henri BAILE, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Annie TANI à Serge POMMELET, Laurence THERY à Claude BENOIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de soutien aux manifestations culturelles,
Vu la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales,
Vu les demandes des bénéficiaires,

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est donnée pour objectif de soutenir les initiatives culturelles locales relevant de l'intérêt communautaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la Charte d'orientation des actions culturelles intercommunales d'attribuer les subventions présentées dans les tableaux ci-dessous et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Spectacle vivant : Aide à la création

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles ayant leur siège social sur le territoire du Grésivaudan depuis au moins un an, avec une subvention forfaitaire de 2 000 € et une majoration de 100 € par professionnel, pour un plafond total de 2 500 €. Cette subvention ne peut être attribuée qu'une fois tous les deux ans par compagnie.

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
Cie Pompoko (Pontcharra)	<i>Under the sun</i>	41 979 €	2 500 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
En scène et ailleurs / Jean-Vincent Brisa (Saint-Ismier)	<i>Le sourire au pied de l'échelle</i>	26 800 €	2 500 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies	65/6574
		TOTAL	5 000 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Spectacle vivant : festivals hors territoire

Le Grésivaudan soutient les compagnies professionnelles du territoire pour favoriser leur diffusion dans les festivals d'envergure nationale, à hauteur de 5 000 € pour Avignon et à hauteur de 2 000€ pour la sélection aux festivals de Chalon dans la rue ou de Charleville Mézières ou la participation au festival d'Aurillac.

Bénéficiaires	Objet	Budget global	Montant de la subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/Compte
En scène et ailleurs / Jean-Vincent Brisa (Saint-Ismier)	<i>Love Letters</i> d'Albert Ramsdell Gurney du 06/07/2023 au 31/07/2023 au festival d'Avignon	26 800 €	5 000 €	FESTIVAL# / Diffusion hors territoire	65/6574
Le Chardonneret (Plateau-des-Petites-Roches)	<i>Christiane Singer et moi, Alice</i> du 07/07/2023 au 18/07/2023 au festival d'Avignon	15 050 €	5 000 €	FESTIVAL# / Diffusion hors territoire	65/6574
Le Puits (Saint-Maximin)	<i>Maintenant j'ai l'âge de ma grand-mère</i> du 05/07/2023 au 29/07/2023 au festival d'Avignon	19 650 €	5 000 €	FESTIVAL# / Diffusion hors territoire	65/6574
		TOTAL	15 000€		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Soutien aux pratiques amateurs :

Convaincue que les pratiques amateurs contribuent à l'épanouissement et à l'expression individuelle et collective, la Communauté de communes Le Grésivaudan soutient ces dernières à travers sa politique culturelle dont l'objectif est de favoriser l'ouverture au plus grand nombre des actions d'enseignement et de pratiques artistiques de danse, musique et théâtre.

Bénéficiaires	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
Chœur en Grésivaudan (Crolles)	Concert Mozart (19 - 26/02/2023)	23 246 €	800 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Entre en Scène (Froges)	Arlequin, serviteur de deux maîtres, de Goldoni (10 - 11/06/2023 & 1-2/07/2023)	6 050 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Entre en Scène (Froges)	La Tempête (17-18-25/06/2023 et 16 -17-24/09/2023), de Shakespeare	6 700 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
Sel & Sucre (Villard Bonnot)	Songe d'une nuit d'été, De Shakespeare	17 640 €	400 €	CSUB#/ Soutien aux compagnies amateurs	65/6574
		TOTAL	2 000 €		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Manifestations culturelles : Associations

Le Grésivaudan soutient les manifestations culturelles associatives de dimension intercommunale, toutes thématiques confondues (spectacle vivant, patrimoine, arts visuels, lecture publique).

Bénéficiaires	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/ compte
Warm Up (Sainte-Marie-D'Alloix)	Festival Warm UP – (03/06/2023)	4 500 €	500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Les Amis du Grésivaudan (La Terrasse)	Edition de la lettre et activité diffusion culturelle patrimoniale	40 971 €	1 800 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Les Amis de St Vincent (Saint-Vincent-de-Mercuze)	Pour un lieu de rencontres musicales au cœur de notre vallée (du 01/06/2023 au 31/12/2023)	9 300 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Nextape (Pontcharra)	<i>Flower's Tour</i> (du 08/04/2023 au 12/04/2023)	128 840 €	6 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Nextape (Pontcharra)	<i>Who got the Flower</i> (du 10/02/2023 au 23/04/2023)	165 960 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Balade autour du livre (La Buissière)	Animation autour du livre à La Buissière (du 29/04/2023 au 10/09/2023)	12 538 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ombre de l'Histoire (La Pierre)	18ème édition du Salon du Livre de La Pierre (14/05/2023)	1 970 €	700 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
CIMN / Centre International des Musiques Nomades	Brunch à Barraux (du 03/01/2023 au 14/04/2023)	50 000 €	8 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques (Les Adrets)	Rendez-vous au manoir (12-13/05/2023)	69 000 €	4 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques (Les Adrets)	Festival de L'Arpenteur et sentiers d'art (du 08/07/2022 au 15/07/2023)	156 000 €	10 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Scènes Obliques (Les Adrets)	CAIRNS	84 200 €	4 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Belledonne résonne (Theys)	Festirock (09-10/06/2023)	30 000 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Chiposmose (Saint-Maximin)	Festival Chiposmose (25-27/08/2023)	33 532 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Artiflette (Barraux)	Les Journées Pétiltantes (06-08/10/2023)	39 000 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Coupe Icare (St- Hilaire du Touvet)	Icare du Cinéma (19-24/09/2023)	176 700 €	5 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association Espace Aragon (Villard-Bonnot)	60 ans de l'Espace Aragon en lien avec l'association	21 400 €	3 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Association Artis	Les automnales du Fort 2022	7 600 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
AIVL Laval (Laval-en-Belledonne)	Festival de Théâtre jeunesse	22 956 €	1 500 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Musique dans le Grésivaudan (Goncelin)	Festival de musique dans le Grésivaudan	56 700 €	6 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
Belledonne en Cirque (Revel)	Nouvelle édition de Belled'aprem en cirque	13 065 €	2 000 €	CSUB#/ Soutien aux associations culturelles	65/6574
		TOTAL	76 000 €		

Manifestations culturelles : Communes

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
Biviers	Fête des oiseaux et de la nature	8 421 €	1 000 €	CSUB#/ Soutien aux initiatives locales culturelles	65/657341

Patrimoine : Projets en lien avec la valorisation d'un site patrimonial

Bénéficiaire	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
Saint-Maximin	Inauguration de la tour d'Avalon	5 924 €	1 000 €	CSUB#/ Valorisation site patrimonial	65/657341

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Education Artistique & Culturelle : soutien à des projets associatifs à dimension EAC dans le cadre de la période de pré-conventionnement de PLEAC

Le Grésivaudan s'est engagé en 2022 dans une démarche transversale de coopération des structures culturelles, éducatives, sportives et sociales du territoire. Les projets associent un établissement scolaire ou socio-éducatif et un équipement intercommunal, et proposent un parcours de 6h minimum.

Bénéficiaires	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
Nextape (Pontcharra)	Cellules	26 964 €	7 000 €	EAC	65/6574
AIVL Laval (Laval-en-Belledonne)	Festival de Théâtre jeunesse	22 956 €	1 000 €	EAC	65/6574
		TOTAL	8 000 €		

Associations partenaires d'un équipement du Grésivaudan

L'Espace Aragon et le réseau intercommunal des musées travaillent en étroite collaboration avec des partenaires associatifs qui participent à la vie des équipements du Grésivaudan.

Bénéficiaires	Projet	Budget Total	Subvention	Enveloppe concernée	Chapitre/compte
AFMAPA – Amis des Forges et Moulins de Pinsot (Haut-Bréda)	Participation à l'entretien courant des sites, à la remise en action des machines, fabrication de l'huile de noix, collaboration avec le responsable du musée pour l'élaboration de l'exposition annuelle, ateliers scolaires, organisation d'événements, entretien du sentier du fer	10 550 €	4 000 €	PATRIM#/Associations culturelles Grésivaudan	65/6574

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Association Espace Aragon (Villard- Bonnot)	Soutien de l'action des professionnels de l'Espace Aragon avec les 3 commissions spectacle, cinéma, exposition	60 150 €	3 000 €	PATRIM#/ Associations culturelles Grésivaudan	65/6574
		TOTAL	7 000 €		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés cette délibération (par 66 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote : Martin GERBAUX).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **2 6 JUIN 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

